LE MONT sur Lausanne

Conseil communal

Cité de l'énergie Le Mont-sur-Lausanne
Cap vers la société à 2000 watts

Le Mont-sur-Lausanne, le 29 septembre 2026

Séance du lundi 28 septembre 2026

(Président : Barry Lopez)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 17/2026 de la Municipalité du 18 août 2026 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide

- D'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2026-2031, une autorisation générale pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ainsi que d'actions ou parts de sociétés immobilières avec une limite financière globale fixée à CHF 10'000'000.- (dix millions de francs) ;
- D'autoriser la Municipalité à statuer de manière autonome sur les opérations courantes de faible importance, jusqu'à concurrence de CHF 250'000.- par cas pour un total de CHF 1'500'000.- pour l'ensemble de la législature ;
- D'assortir cette autorisation générale des modalités de procédure définies dans le présent préavis, notamment d'une procédure consultative pour les opérations supérieures à CHF 250'000.- et d'une procédure consultative renforcée pour les opérations supérieures à CHF 5'000'000.- ;
- De charger la Municipalité de rendre compte de l'utilisation de cette autorisation générale dans le cadre du rapport annuel de gestion ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.

Au nom du Conseil communal

Le Président — La secrétaire



Barry Lopez — Alexandra Magnenat

Route de Lausanne 16
021 651 91 91
Case postale 35
conseil@lemontsurlausanne.ch
1052 Le Mont-sur-Lausanne
www.lemontsurlausanne.ch